

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 24.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	d. au- dessus	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	13 d. au- dessus	65 deg.	27 pou. 7 lign.	Sud.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
5 h.	0 h.	6 h.			
57 m.	6 m.	17 21 m.	Premier quart.	9	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

AVIS.

MM. les actionnaires du Censeur sont prévenus que l'assemblée générale, qui devait avoir lieu le 7 mars courant, est renvoyée au 25 du même mois, et aura lieu, à sept heures du soir, dans les bureaux du Censeur.

Lyon, 24 mars 1839.

LA ROYAUTE SE MONTRE INTRAITABLE.

La royauté ne veut rien céder; elle repousse avec dédain le programme du centre gauche, elle en fait le même cas que du programme de Lafayette.

Le programme de l'Hôtel-de-Ville pouvait inspirer quelque défiance à la cour; le programme de M. Thiers n'avait rien de bien alarmant.

Le roi a une volonté ferme, c'est le *Journal des Débats* qui nous l'apprend; or, quand on a une volonté ferme, non-seulement on ne cède point, mais on ne consent pas même à faire mine de céder.

La royauté a fait comprendre nettement qu'elle voulait ne rien modifier aux usages établis, ne rien changer à la politique extérieure, et conserver tout le bagage des lois d'intimidation.

Voilà qui est clair; que chacun en fasse son profit.

La royauté, disons-nous, ne veut faire aucune concession; prouvons-le.

Pour l'honneur du maréchal Soult, nous devons croire qu'il songeait, en acceptant le portefeuille de la guerre et la présidence du conseil, à donner quelque appui à la Belgique. On a objecté la signature apposée par M. Molé au bas du traité, et la question belge a été écartée.

M. Dupin a parlé et voté contre les lois de septembre; il a dû, ce nous semble, réclamer la révision de cette législation. On s'y est opposé, et les lois de septembre ont été mises en réserve.

Or, au temps où nous vivons, une question réservée est une question dont on consent réciproquement à ne pas s'occuper. On a procédé de même pour la réforme électorale, de même pour la conversion des rentes; puis, tous ces points débattus au profit, sans aucun doute, de la prérogative de la couronne, est intervenu le petit programme de M. Thiers; programme ridicule s'il en fut, ne préparant rien pour l'avenir, ne touchant à rien du passé. — Il avait trait à trois objets: la question d'Espagne, la présidence de la chambre des députés, le mode de délibération du conseil des ministres.

« Le ministère, dit le *Constitutionnel*, s'était constitué; le roi avait adhéré au programme arrêté par M. le maréchal Soult et ses collègues. Les choses en étaient là quand ils ont eu une nouvelle et dernière entrevue avec le roi. Il s'est d'abord agi de la question d'Espagne. Les ministres du 22 février n'ont demandé qu'une chose, à savoir que le gouvernement français se conduisit, à l'égard de l'Espagne, comme l'Angleterre, qui s'abstient d'intervenir et de coopérer, mais qui, au besoin, prête à la reine constitutionnelle l'appui de ses vaisseaux. »

Que pouvait-on exiger de moins? — La politique du roi s'est révélée clairement dans cette question d'Espagne tant débattue. — Non-seulement il ne veut ni l'intervention, ni la coopération, mais il renonce entièrement à l'exécution du traité de la quadruple alliance; il abandonne la cause d'Isabelle.

La question de la présidence n'avait pas, selon nous, grande importance. Ce n'est pas de ce côté qu'a pu surgir le désaccord.

Le roi ne veut pas qu'on modifie la politique extérieure du pays. Voilà qui est clair.

Décidément il veut régner et gouverner. Autrement il lui importerait peu que les ministres tinssent conseil dans l'hôtel de la présidence. Sur ce point, il s'est montré inflexible.

Si vous voulez vaincre le parti de la cour, disions-nous aux chefs de la coalition, soyez fermes.

Si vous voulez qu'on vous accepte, soyez puissants.

Si vous voulez être puissants, cherchez votre appui dans le pays.

Les chefs de la coalition ont manqué de fermeté, de confiance dans le pays, et la cour les a joués. — Ils ont cependant marché de concessions en concessions; ils s'étaient courbés, mis à plat ventre.

Quand M. Thiers s'est relevé, c'est qu'il a compris que le roi ne voulait pas céder sur les choses, encore moins sur les personnes.

Tous ces faits sont graves; ils feront méditer. Ils continueront à augmenter l'anxiété publique, car ils semblent être les précurseurs d'événements sérieux.

On lit dans le *Journal des Débats*:

« Qui a jeté le nom du roi dans la discussion? qui a fait entendre que le roi ne cédait qu'à contre-cœur et retardait, par sa résistance, les nouveaux arrangements ministériels? Est-ce nous? »

Nous répondons: Oui, vous! car vous attisez la discorde,

car vous créez des difficultés, car vous effrayez le pays, car vous êtes des agents de provocation.

Vous, qui soutenez la politique lâche et honteuse qui a ratifié le traité des 24 articles.

Vous, qui mêlez chaque jour la royauté à tous les débats.

Vous enfin, qui, dans la même feuille où vous vous défendez de faire descendre le roi dans l'arène politique, écrivez ce qui suit:

« Une longue et sérieuse discussion a rempli cette entrevue. Plusieurs points de politique extérieure et intérieure ont été débattus. »

« A l'issue de cette séance, un des successeurs présomptifs du 15 avril a publiquement annoncé que rien n'était fait. Mais tous s'accordaient à rendre justice à LA NOBLE FERMETÉ avec laquelle LE ROI avait défendu les droits de la prérogative constitutionnelle et les principes généraux de la politique qui a sauvé la révolution de France. »

La révolution de France s'est sauvée par sa propre force; la politique du 13 mars, du 11 octobre, du 15 avril, la politique enfin qu'on défend avec tant de fermeté n'a pu que la compromettre. Il faut avoir toute l'impudence du *Journal des Débats* pour oser dire qu'elle a sauvé la révolution de 1830.

Le *Siccle*, qui s'est montré fort accommodant dans toute la crise ministérielle, prétend que M. Thiers s'est écrié, dans la dernière entrevue avec le roi: « Je vous livre mon repos, mais je ne puis vous livrer mon honneur! »

Qu'avait à faire l'honneur de M. Thiers dans ce débat? Il s'agissait de l'honneur de la France, et nous ne sachions pas qu'il s'en soit montré fort jaloux. Il était utile pour l'honneur de la France qu'il s'opposât dans ses pourparlers au démembrement de la Belgique; pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Les questions posées dans le programme Thiers et Soult ont démontré toute leur condescendance pour la prérogative. Après les avoir vu céder sur la réforme, sur la conversion, sur la Belgique, sur les lois de septembre, elle pouvait bien encore les faire céder sur l'Espagne et la présidence de la chambre, et se refuser à leur mode de délibération.

Paris, le 22 mars 1839.

Nous sommes depuis douze jours dans une position bien singulière devant ceux qui nous lisent. Chaque jour, nous rapportons fidèlement les bruits que nous avons recueillis; nous annonçons des combinaisons qui vont se conclure, des arrangements qui sont définitifs. Plusieurs fois même il nous est arrivé de dire que le *Moniteur* confirmerait toutes nos informations, et jusqu'à présent les événements ont été tels qu'on a pu nous prendre pour les plus indignes mystificateurs que la presse ait jamais produits. Ainsi, hier encore, nous annoncions qu'un supplément extraordinaire du *Moniteur* allait paraître, et que, dans la soirée, tout Paris apprendrait la reconstitution du cabinet; nous l'annoncions avec confiance, parce que, à quatre heures, des amis, des confidents de M. Thiers et de M. le maréchal Soult étaient venus dire à la chambre que tout était terminé, que le roi avait accepté les hommes et les choses du centre gauche, et, quelques heures plus tard, ce qui était parfaitement exact au moment où nous écrivions, n'était déjà plus que de l'histoire. Les combinaisons sur lesquelles on était tombé d'accord venaient d'échouer; les principes qu'on avait acceptés étaient repoussés bien loin; les hommes qui, un instant, avaient pu se croire ministres, se retrouvaient maîtres de toute leur liberté, de toute leur indépendance.

Que s'était-il donc passé? Nous allons le raconter avec une fidélité égale à celle que nous avons apportée depuis douze jours dans nos communications. Nous demandons bien pardon au public de le promener ainsi d'incidents en incidents, mais la faute n'en est pas à nous; nous ne remplissons, dans la crise ministérielle, que le simple rôle d'historiens.

Le roi, après une longue résistance, ayant enfin adhéré au programme qui lui avait été présenté par le maréchal Soult, les membres du cabinet Thiers devaient penser qu'il ne manquait plus à la reconstitution du ministère qu'une signature royale. On se rendit donc aux Tuileries pour présenter à Louis-Philippe les ordonnances de nomination des collègues de M. Soult, car déjà le maréchal était ministre; déjà M. Barthe avait contresigné l'ordonnance qui le nommait président du conseil. M. Thiers voulut profiter de cette dernière entrevue pour se convaincre qu'il n'y avait aucun malentendu dans l'acceptation des conditions du programme présenté au roi. Des explications s'engagèrent donc entre lui et Louis-Philippe; elles roulèrent principalement sur deux questions, la question d'Espagne et celle de la présidence de la chambre. C'est alors que les restrictions mentales apparurent, c'est alors que M. Thiers dut se féliciter de n'avoir rien voulu conclure sans avoir interpellé le roi sur le sens qu'il entendait donner au programme de ses nouveaux conseillers.

Sans ces interpellations, il en eût été de ce programme comme de celui de l'Hôtel-de-Ville; on n'eût pas tardé à le nier ou à dire qu'on n'avait jamais entendu lui donner une signification aussi révolutionnaire, aussi anarchique.

Disons ce qu'a produit la discussion entre le roi et M. Thiers.

Quant à la question d'Espagne, on se souvient que, depuis plusieurs jours déjà, M. Thiers, tout en faisant ses réserves pour une observation plus rigoureuse et plus loyale du traité de la quadruple alliance, avait renoncé à toute pensée d'intervention ou même de coopération en Espagne. Il demandait seulement que le gouvernement français se conduisit, relativement à l'Espagne, comme le fait l'Angleterre, qui s'abstient d'intervenir et de coopérer, mais qui, au besoin, prête à la reine constitutionnelle l'appui de ses vaisseaux. M. Thiers se montrait-il trop exigeant? En vérité, à moins de dire qu'on veut une restauration en Espagne, il est impossible de ne pas trouver très-légitimes les prétentions de cet homme d'état. Le roi n'ayant pas été de cet avis, M. Thiers, sans vouloir continuer davantage la discussion, déclara qu'il lui était impossible de faire partie de la nouvelle administration.

La question de la présidence de la chambre n'avait pas trouvé des résistances moins prononcées. MM. Thiers, Dufaure, Passy, demandaient qu'il fût bien convenu à l'avance que, sans vouloir faire de la nomination de M. Barrot à la présidence de la chambre une question de cabinet, tous les ministres députés voterait ostensiblement pour lui. Sur ce point, on n'avait pu obtenir du roi que quelques paroles très-brèves, très-sèches, très-peu satisfaisantes pour des hommes qui, dans leurs calculs de majorité, avaient fait entrer la gauche pour quatre-vingt-dix voix.

Les membres du cabinet Thiers n'ayant pu s'entendre sur ces deux points si importants de la politique intérieure et extérieure, le ministère se trouva dissous.

Le *Constitutionnel* assure que « S. M. a témoigné avec émotion toute la peine que lui causait cette rupture. »

Nous mentionnons le fait, parce que nous avons promis de raconter tout ce qui se rattache à la crise ministérielle; mais il est bien entendu que nous ne nous portons pas garants de la sincérité de l'émotion manifestée par Louis-Philippe.

Les choses étant ainsi, la question se retrouve au point d'où nous sommes partis après les élections du 3 mars, c'est-à-dire que nous en sommes revenus à nous demander encore une fois: Qui doit céder? La cour ou le pays?

On lit dans le *National*:

Les affaires ministérielles ne se sont pas terminées aujourd'hui comme on l'avait promis. Il n'y a eu ni acceptation ni refus. Seulement le journal de M. Thiers nous apprend ce soir que de nouvelles difficultés sont survenues, et qu'à sept heures du soir les candidats ministres se sont réunis chez le maréchal Soult, pour aviser aux moyens de les vaincre ou de les éluder.

N'est-ce pas, en vérité, se jouer impudemment d'une grande nation, que de l'entretenir ainsi, pendant deux mois, de bruits qui se démentent chaque jour, de la laisser sans administration constitutionnellement établie, et cela tandis qu'à nos portes se traitent des questions d'où la guerre générale peut sortir à chaque instant? La France est-elle donc faite pour se voir ainsi mystifier par des gens qui gaspillent un temps précieux dans d'interminables négociations, comme deux paysans cauteux ne pouvant se résoudre à conclure un marché parce qu'ils espèrent toujours pouvoir se duper l'un l'autre? De deux choses l'une: ou le centre gauche se croit sûr de l'appui de la France, et alors son devoir serait de parler haut et ferme, et de briser par la publicité les résistances qu'on lui oppose; ou bien il veut mener ses propres affaires auprès de la cour indépendamment de celles du pays; dans ce dernier cas, nous comprenons ses hésitations, ses ménagements; mais alors nous devons peu nous intéresser à son triomphe ou à sa défaite.

Si les chefs de la coalition ont vraiment la volonté de dompter le parti de la cour, qu'ils le montrent donc; qu'ils fassent connaître les conditions proposées par eux et refusées par leurs adversaires; qu'ils se débarrassent une bonne fois de ces habitudes courtoises qui les empêchent de mettre le public dans la confidence de choses qui l'intéressent à un si haut point. Quand elle verra les ministres agir franchement, la nation leur prêterait appui et saura bien mettre un terme à toutes ces petites finesses dans lesquelles la cour se réfugie pour prolonger la lutte, et que le mystère seul rend possibles.

On a répandu ce soir le bruit qu'une émotion sérieuse avait eu lieu à Bruxelles par suite d'une ovation décernée à M. Gendebien, qui, du reste, par sa conduite patriotique, a parfaitement justifié cette faveur populaire. On disait que des troupes envoyées contre les amis de M. Gendebien avaient pris parti pour eux, et que les défenseurs des 24 articles étaient gravement compromis. Les journaux belges arrivés aujourd'hui ne font aucune mention de ces nouvelles, auxquelles, pour notre part, nous ne croyons pas qu'on doive ajouter une foi entière.

(*National*.)

L'achèvement du marché de la Martinière approche de son terme; les grilles seront posées et les platfonds terminés à la fin du mois. On annonce l'inauguration pour le 1^{er} mai.

Nous avons vu avec plaisir enlever les mesures qui obstruaient les abords de la place; mais il était bien urgent de faire disparaître celles qui longent la partie nord de cet élégant édifice, et forment avec lui un contraste si choquant; d'ailleurs la circulation ne pourra s'établir convenablement de ce côté. Déjà cet étroit couloir est devenu un réceptacle d'ordures, et sera pendant l'été un foyer d'infection. Nous appelons sur ce point l'attention de l'autorité, et nous espérons qu'elle voudra bien prendre les mesures nécessaires à cet égard. Il ne faut pas faire les choses à demi, et neutraliser, par un défaut de soins, tous les avantages que la ville doit retirer de l'établissement du beau marché couvert de la Martinière.

Les lettres de Milan, du 15, portent que le petit nombre de transactions opérées sur cette place dans les belles qualités de soie ont conservé les prix avec assez de fermeté, par la raison que l'article est très-rare et qu'il le sera pendant le reste de la saison.

Avant-hier, vers deux heures après minuit, des cris au secours! au voleur! se firent entendre sur le quai de Flandres. La surveillance de nuit ainsi que quelques agents coururent du côté d'où partaient les cris, et, arrivés devant la maison Berthaud, qui porte le n° 123, ils aperçurent M^{me} Roguet, qui y tient un magasin d'indianeries, qui se plaignait que des malfaiteurs avaient tenté de la voler. En effet, la porte de sa boutique était fracturée et brisée, et ce n'a été qu'effrayés par les cris répétés de cette dame, que les voleurs ont pris la fuite. Ils sont parvenus jusqu'à ce moment à se soustraire aux recherches de la police.

ADOLPHE NOURRIT.

Vers un sol cher aux arts, une terre d'amour,
Le cygne avec douleur prit son essor un jour.
Il partit, nous laissant, doux parfums d'harmonie,
Et sa plainte et ses chants, purs accords du génie.
Oh! qu'il fut inspiré! que ses mâles accents
Étaient tristes, rêveurs, suaves et puissants!
Il pleurait, s'enfuyant vers l'ingrate Italie,
Et la foule à genoux écoutait recueillie
Ces hymnes, cette voix, ce solennel adieu
Que l'ange de la mort allait porter à Dieu!

Il n'est plus! et sa voix parmi nous vibre encor
Comme un écho du bien, comme un divin accord!
Si jeune, hélas! son âme allait être brisée...
Quand l'exil le courba sous sa lave embrasée.
Il ne redira plus ces hymnes immortels
Qui de la gloire antique évoquaient les autels!
Il ne chantera plus tes hymnes, ô patrie!
Ton enfant, ton orgueil!... Et sa harpe bénie
Gémissait, l'appelant à son funèbre adieu.
Quand l'ange de la mort la reporta vers Dieu.

ANTONY RÉNAL.

Paris, 22 mars 1839.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La salle des conférences de la chambre présentait aujourd'hui un aspect très-animé. Les députés s'y trouvaient beaucoup plus nombreux qu'ils ne l'ont encore été jusqu'à présent. Comme bien l'on pense, il n'y avait qu'une question à l'ordre du jour : c'était la dissolution du ministère que tout Paris, hier à quatre heures du soir, regardait comme formé définitivement. On accusait généralement M. Humann d'avoir été un élément de désorganisation par le refus qu'il a fait d'accepter M. Barrot pour président de la chambre. La cour n'a pas été plus ménagée que l'homme qui, sans le vouloir peut-être, a si bien servi tous ses projets, et l'on se demandait s'il n'y avait pas, soit dans la chambre, soit dans le pays, une force assez puissante pour l'amener à composition. On répondait diversement à cette question; mais, dans toutes les questions, il y avait quelque chose qui révélait l'irritation et presque la menace. Les députés sont pour le moins aussi fatigués que le pays du rôle qu'on leur fait jouer, et ils paraissent décidés à demander, dès les premiers jours de la session, quand elle sera ouverte, des explications sur l'étrange spectacle que le gouvernement donne en ce moment à la France et à l'Europe.

Nous avons entendu dire que ce matin M. le maréchal Soult avait été appelé chez le roi qui l'avait de nouveau chargé de composer un cabinet; on citait comme devant entrer dans ce cabinet MM. Dupin, Humann, Duperré, Bresson, Teste, Cunin-Gridaine et Villemain; mais on ajoutait que ce ministère, en supposant que toutes les personnes dont nous venons de citer les noms consentissent à y entrer, ne trouverait pas une majorité dans la chambre. On croyait d'ailleurs M. Dupin beaucoup trop habile pour se décider à faire partie d'une combinaison qui avait si peu de chances de succès et de popularité.

La prorogation, qu'on aurait pu éviter si le *Moniteur* avait parlé ce matin, est maintenant une nécessité. Elle mécontentera beaucoup de députés qui, croyant que la session s'ouvrirait le 26 mars, se sont empressés d'arriver à Paris et vont se trouver condamnés à perdre leur temps, du 26 mars au 10 ou au 15 avril, en flâneries sur les boulevards ou en causeries dans la salle des conférences.

— Par ordonnance du 10 mars, insérée au *Moniteur* d'aujourd'hui, un conseil de guerre sera convoqué au port de Brest pour juger la conduite du capitaine de vaisseau Bazouche, sur le fait de la perte de la frégate *l'Hermine*, qu'il commandait, ainsi que sur les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi cet événement.

Une autre ordonnance, datée du 20 mars, et contresignée Montalivet, convoque au 13 et au 15 avril prochain les collèges d'Ambert et de Toulon pour remplacer M. Rosamel, élu député dans ces deux collèges, et récemment nommé pair.

— M. Molé a eu l'idée de recueillir tous ses discours parlementaires, de leur donner comme préface les trois discours de la couronne qui ont été prononcés sous ses ministères, de terminer l'ouvrage par une relation officielle du fameux conseil des ministres tenu à Champlâtreux, et de faire de tout cela un beau volume in-octavo, qu'il a fait imprimer à l'imprimerie royale, aux frais du budget.

Ce volume, dit-on au château, est un code de politique qui doit trouver sa place dans toutes les bibliothèques publiques. Cependant il ne sera pas mis en vente; il n'est destiné qu'à être donné en cadeau aux ministres et aux ambassadeurs des grandes puissances, et paraît devoir rester une curiosité bibliographique.

— Nous avons entendu aujourd'hui plusieurs hommes qui ont une grande expérience des affaires exprimer cette opinion que le roi, après avoir essayé plusieurs combinaisons, serait obligé d'en revenir à celle qui a échoué hier

soir. Si l'on veut trouver une majorité dans la nouvelle chambre, il faudra, en effet, se soumettre à cette cruelle nécessité. Prendre un parti contraire, ce serait se condamner à un coup d'état légal, tel qu'une nouvelle dissolution, ou à un coup d'état à la Charles X qui pourrait amener de bien tristes événements.

Nous avons vu cet après-midi des personnes qui approchent le roi; elles paraissent fort exaspérées et prononçaient les mots 18 brumaire. Les insensés!

— Une lettre que nous avons reçue de Rouen nous annonce que M. Laffitte et M. Arago y sont arrivés hier soir. M. Laffitte est accompagné de sa femme et de sa fille.

Les honorables voyageurs sont descendus à l'hôtel d'Angleterre où, dans la soirée, ils ont reçu la visite d'un grand nombre de patriotes, parmi lesquels on remarquait toutes les notabilités industrielles de Rouen. Une sérénade leur a été donnée. La foule s'était rassemblée aux abords de l'hôtel, et pendant toute la soirée elle a fait entendre les cris *Vive Arago! vive Laffitte!*

Ce commencement d'ovation n'est que le prélude de la belle réception réservée aux deux députés de l'extrême gauche; il leur sera offert demain, dans l'emplacement du Cirque que la direction du théâtre a voulu concéder gratis, un banquet auquel assisteront sept cents personnes. Si la salle avait pu contenir plus de monde, un plus grand nombre de citoyens se seraient estimés très-heureux de pouvoir donner aussi à MM. Arago et Laffitte des témoignages de leur estime et de leurs sympathies.

— M. le maréchal Clauzel et son aide-de-camp sont arrivés à Londres.

— Au moment où les journaux de cour, et notamment la *Revue de Paris*, proposent comme modèle la politique étrangère de la régence, il n'est pas hors de propos de citer ces lignes de l'*Histoire des ducs d'Orléans* (tome II, page 62) : « A l'extérieur, la France fut humiliée, abaissée dans son orgueil national et réduite au rôle de vassale de l'Angleterre, par le ministre favori du régent, qui était à la solde du cabinet britannique. »

— Dans la correspondance d'une feuille départementale, nous lisons que M^{me} Adélaïde est gravement malade depuis quelque temps. Ses jambes ne peuvent plus la porter; elles sont tellement enflées qu'on la porte en voiture, et qu'elle ne peut plus du tout se soutenir.

— M. Jollivet, en réponse à une note de notre correspondance, dans laquelle nous avions annoncé que l'ex-député venait d'être nommé membre du conseil privé du roi, aux appointements de 6,000 fr., confirme la première partie de notre assertion, mais il en dément la seconde, en disant : *Je n'ai pas d'appointements de 6,000 fr.*

M. Jollivet veut apparemment jouer sur les mots; autrement il eût donné une autre forme à sa dénégation, dont on peut conclure qu'il a 8,000 fr. d'appointements au lieu de 6,000. Au surplus, nous n'avons été que l'écho de la salle des conférences en annonçant la nouvelle faveur accordée à M. Jollivet, et sa cupidité bien connue nous défendait et nous défend encore d'admettre qu'il puisse accepter des fonctions gratuites.

— Plusieurs journaux annoncent qu'une des conditions de la cour à l'acceptation par elle d'un ministère centre gauche, est la réélection de M. Alexandre Delaborde aux fonctions de questeur de la chambre. Ce que nous savons, nous, c'est qu'un très-grand nombre de députés pensent que M. Alexandre Delaborde a bien assez de ses fonctions d'aide-de-camp du roi, et qu'à sa place ils veulent nommer M. Piéron, un des membres les plus estimés de l'opposition. M. Piéron, député actif et d'une aménité toute cordiale, avait été depuis long-temps désigné pour remplir ces fonctions, et ce choix sera certainement ratifié par la majorité.

— On lit dans la *Gazette de Montréal* :

« Après jugement, Charles Hindenlang, le chevalier de Lorimier, François Nicolas, Pierre Remy, Narbonne et Amable Daunais ont été exécutés le 15 février, devant la nouvelle prison, pour crime de haute-trahison, comme principaux chefs de l'insurrection. Hindenlang a gravi le premier les marches de l'échafaud. Il a adressé au peuple une courte allocution, faisant l'éloge de la cause pour laquelle il allait mourir, et il a crié d'une voix forte : *Vive la liberté!* Il était brigadier-général de l'armée canadienne, dite révolutionnaire. »

Nicolas a subi ensuite le supplice, faisant entendre des paroles de regret. Les autres condamnés n'ont pas parlé à la foule; ils étaient absorbés par l'attention qu'ils donnaient aux dernières pratiques de la religion. Narbonne est le seul qui ait souffert long-temps; n'ayant qu'un bras, il avait été mal attaché par l'exécuteur. De Lorimier, Nicolas, Narbonne et Daunais ont été inhumés dans le cimetière catholique. L'affluence qui se pressait autour de l'instrument de supplice était considérable.

AFFAIRES DE BELGIQUE ET DE HOLLANDE.

Le projet de traité adopté par la chambre des représentants a été porté de suite au sénat.

Il en a été donné immédiatement lecture et une commission a été nommée à l'instant même pour faire son rapport; elle se compose de MM. le comte d'Hane, Engler, Dupont d'Aherée, d'Hooghvorst, et baron de Wautier.

Le sénat s'est ensuite ajourné à jeudi.

L'honorable M. de Gendebien vient de donner sa démission de bâtonnier de l'ordre des avocats.

— On écrit de Luxembourg qu'il s'est formé un comité pour concerter les démarches à faire dans les circonstances actuelles auprès de S. M. le grand-duc. Voici les demandes qu'on se propose de faire :

« Une administration particulière pour le grand-duché de Luxembourg.

« Une loi fondamentale appropriée aux intérêts locaux des Luxembourgeois et à ceux qui les unissent à la confédération germanique, et mise en harmonie avec la prospérité du pays et une liberté légale.

« Le libre usage de l'allemand et du français dans les affaires publiques.

» La préférence aux indigènes dans la nomination aux places et emplois.

» La garantie du libre exercice du culte et de la jouissance des droits civils.

» Le maintien de la juridiction supérieure dont jouit le chef-lieu de la province, et si utile à l'intérêt de tous les justiciables.

» L'importance de soustraire les produits de notre sol à la concurrence immédiate et trop illimitée des contrées voisines, sans cependant fermer à l'industrie les débouchés nécessaires à sa prospérité.

» Facilité d'accès dans la carrière des hautes études scientifiques et spéculatives.

» Même facilité pour la carrière des armes.

» Enfin l'établissement d'un séminaire pour les jeunes clercs luxembourgeois, en attendant qu'ils sachent où prendre les ordinations. »

La feuille officielle contient ce matin un long rapport de M. le ministre du commerce sur les opérations des caisses d'épargne pendant l'année 1837.

Le nombre des caisses autorisées dans les départements s'est élevé, à la fin de 1837, de 222 à 251. A cette époque, quarante-trois de plus étaient ouvertes aux déposants; seize avaient ouvert des succursales au nombre total de 107. Cinq départements seulement n'avaient pas encore de caisse d'épargne, dix-neuf en avaient 2, vingt en avaient 3, onze en avaient 4, dix en avaient 5. De cette répartition, il résulte également que sur trois cent soixante-trois arrondissements communaux, cent trente-quatre seulement manquaient de caisses d'épargne, et encore, dans quelques-uns d'entre eux, des succursales avaient été ouvertes par les caisses des arrondissements voisins. Ainsi, sur presque tous les points de la France, le déposant trouve à sa portée une caisse ouverte à ses économies.

Les ressources affectées aux dépenses d'administration des caisses d'épargne présentent un total de 252,728 fr. 30 c., savoir : 105,754 fr. 80 c. provenant des souscriptions, dons et legs; 54,648 fr. 13 c. de subventions des conseils-généraux, et 92,325 fr. 37 c. d'allocations de conseils municipaux. En 1836, la moyenne du fonds de dotation était de 9,207 fr. 78 c. pour 148 ayant une dotation propre. En 1837, cette moyenne a été de 8,770 fr. 13 c. pour 181 caisses. Au total, ce fonds s'est accru en 1837 de 224,641 fr. 76 c., sans y comprendre le fonds de réserve qui présente lui-même une augmentation de 22,580 fr. 81 c.

Outre l'inscription de 62,335 fr. de rentes que la caisse d'épargne de Paris possédait déjà en 1836, cette caisse avait reçu pendant l'année 1837 une somme de 25,000 fr., composée de 15,000 fr. montant d'une subvention municipale et départementale, et de 10,000 fr. donnés par M. d'Argout.

Le nombre des livrets existants au 1^{er} janvier 1837, dans les caisses d'épargne des départements, était de 97,794; il en a été ouvert, pendant le cours de la même année, 53,612, et soldés 29,820; il en restait donc, au 31 décembre, 121,586, c'est-à-dire 23,714 de plus qu'au 31 décembre 1836. La différence de cette dernière année avec 1835 avait été de plus de 40,000 livrets.

L'année 1837 a vu ouvrir dans les départements 53,612 nouveaux comptes, nombre supérieur de 1,027 à celui de l'année précédente. Après Lyon, qui en a ouvert 2,588, voici, par ordre décroissant, les neuf autres caisses où ce chiffre a été le plus important : Bordeaux, 1,999; Nantes, 1,910; Marseille, 1,347; Lille, 1,343; Rouen, 1,301; Strasbourg, 1,248; Metz, 1,220; Amiens, 1,056; Brest, 991.

Les dix caisses qui, Paris à part, avaient le plus grand nombre de livrets au 31 décembre 1837, étaient : Lyon, 6,669; Bordeaux, 6,578; Metz, 5,964; Nantes, 4,379; Rouen, 3,959; Marseille, 3,829; Lille, 2,712; Brest, 2,541; Strasbourg, 2,242; Nancy, 2,167.

C'est la caisse d'épargne de Lyon qui avait ouvert le plus de livrets et qui en possédait le plus à la fin de 1837; tandis qu'en 1836 c'était bien aussi à Lyon que le plus grand nombre de livrets avait été ouvert, mais ce n'était pas la caisse qui en présentait le plus à la fin de l'année.

C'est surtout à Paris que les effets de la crise provoquée par la loi du 31 mars 1837 sur les caisses d'épargne se sont fait sentir. En 1836, l'excédant des livrets ouverts sur les livrets soldés avait été de 15,707; en 1837, au contraire, si la caisse a ouvert 27,769 comptes nouveaux, elle en a soldé 23,689; ainsi le nombre total ne s'est-il élevé que de 40,798 à 84,878.

Ainsi, en 1837, la caisse n'avait acquis que 4,080 déposants, tandis qu'en 1836 il lui en était venu 15,707; c'est, en faveur de cette dernière année, une différence de 11,627 livrets.

Dans le reste de la France, l'influence des mêmes circonstances a été moins grave.

En 1837, comme dans les années précédentes, ce sont les économies les plus faibles qui ont fait ouvrir le plus grand nombre de livrets. Dans les 229 caisses départementales, le nombre de livrets était, au 31 décembre 1837 : ouvriers, 31,084; domestiques, 29,116; employés, 5,782; militaires et marins, 5,722; professions diverses, 26,440; mineurs, 23,068; sociétés de secours mutuels, 374. Total des livrets, 121,586; total des soldes, 56,950,539 fr. 54 c. Les chiffres pour Paris donnent pour le total des livrets 6,864, et pour celui des soldes, 4,047,186 fr. 15 c.

Les détails de ces totaux forment, dans le rapport du ministre, des tableaux où l'on voit que, dans les départements comme à Paris, les diverses professions occupent le même rang sous le rapport général des livrets. Les ouvriers et les domestiques se placent en tête; viennent ensuite les professions diverses et les mineurs, puis les employés, les militaires et les marins, et les sociétés de secours mutuels. C'est Lyon qui fournit le plus grand nombre de livrets d'ouvriers, puis viennent Metz, Bordeaux, Marseille, Rouen, et enfin Nantes. C'est Bordeaux qui possède le plus de livrets de domestiques, puis viennent Lyon, Metz et Nantes. Mais sous le rapport des sommes déposées, Versailles vient immédiatement après Bordeaux.

Si l'on rapproche les moyennes des diverses classes de quotité, en 1836, de ces mêmes moyennes en 1837, on voit qu'elles ont augmenté pour les domestiques, les militaires et marins, les professions diverses et les sociétés de secours mutuels, qu'elles ont diminué pour les ouvriers, les employés et les mineurs.

Il est fâcheux que M. Martin (du Nord) n'ait pas trouvé le temps, depuis près de trois mois, de faire recueillir et mettre en ordre dans ses bureaux les documents relatifs aux opérations des caisses d'épargne en 1838.

Tribunaux.

TRIBUNAL MARITIME DE BREST.

Présidence de M. Lenormant de Kergrist, capitaine de vaisseau.

Audiences des 12 et 13 mars.

Affaire du navire l'*ALEXANDRE*. — Révolte de l'équipage. — Assassinat du capitaine, du lieutenant, du maître et de quatre matelots.

(Suite.— Voir notre numéro du 24.)

Quelques jours après ce départ, Marsaud, qui avait l'intention bien arrêtée de ne pas se rendre à Bordeaux, mais d'aller

dre aux Etats-Unis, à son profit et à celui de son ancien équipage, le navire et la cargaison, sentit la nécessité de falsifier son page, et cet effet, il gratta le mot *Bordeaux*, et fit substituer le mot *Boston* par Raymond. Il s'entretenait souvent avec l'Américain qu'il avait pris à Maurice, et sut par lui qu'il n'y avait pas de consul à Newport. Il se dirigea donc vers ce point, et le navire y arriva le 20 mai 1838. Là, contre son attente, résidait le vice-consul Couraud, qui, ne trouvant pas ses pièces régulières, et ayant des soupçons sur sa conduite, le fit mettre en prison. Plus tard, il fut relaxé avec ses complices, parce que le tribunal du lieu déclara son incompétence. Pendant son incarcération, M. Casy, commandant de l'*Hercule*, vint à Newport, s'empara de l'*Alexandre*, qu'il fit conduire à Bordeaux, et Marsaud, étant allé à New-York avec Raymond, y fut arrêté dans une auberge, à deux lieues de la ville, par les soins du consul de France. Raymond fut arrêté le même jour, après s'être enfui par une fenêtre d'un troisième étage. Telle est la série des forfaits dont les détails vont se dérouler devant le tribunal. Les deux seuls accusés qui soient sous la main de la justice, sont Marsaud et Raymond. Enfin, l'audience est ouverte; M. le président ordonne de faire comparaître Marsaud.

Un vif mouvement de curiosité se manifeste à son apparition. C'est un homme d'une taille au-dessus de l'ordinaire; sa physionomie porte l'empreinte d'un caractère ferme et résolu.

M. le président: Quels sont vos nom et prénoms? — R. Benoît Marsaud, né à Bourg, et domicilié à Bordeaux.

D. Quel est votre âge? — R. Trente-cinq ans.

D. N'avez-vous pas navigué sur le navire l'*Alexandre*, de Bordeaux? — R. Oui, Monsieur, j'y ai fait deux voyages, sous les ordres du capitaine Bouet, et en qualité de second. Si maintenant vous me permettez de parler, je ne vous cacherai rien de ce qui s'est passé dans le cours du dernier voyage.

M. le président: Parlez; le tribunal est prêt à vous entendre.

(Un profond silence s'établit.)

Marsaud: Jusqu'à ce jour, Messieurs, je n'ai pas dit la vérité. (Mouvement.) Vous en apprécierez bientôt le motif; j'attendais, pour la faire connaître, le moment où je paraîtrais devant mes juges. Ainsi, quand j'ai déclaré que le capitaine, le lieutenant et les autres hommes de l'équipage qui ont péri, avaient été enlevés dans un coup de mer, j'en imposais; mais, je le répète, vous saurez bientôt pourquoi. Voici maintenant l'exacte vérité:

« Le 27 novembre 1837, vers cinq heures du matin, une révolte éclata à bord. Le capitaine et le lieutenant furent jetés à la mer. Je vis Raymond poursuivre le maître Hervé, un pistolet à la main. Une détonation se fit entendre; mais le maître ne fut pas atteint. Alors une lutte violente s'engagea entre les révoltés et le maître Hervé, qui était d'une force remarquable; mais il succomba sous le nombre, après une heure de combat. Il tomba presque mourant sur le pont et fut précipité dans les flots. Je ne doutai pas que Raymond ne fût le chef du complot, et je le suppliai de me laisser la vie. « Ne craignez rien, me dit-il, nous vous avons gardé comme neveu de l'armateur; nous avons d'ailleurs besoin d'un maître, et c'est sur vous que nous avons jeté les yeux. »

« Je ne fus donc conservé par Raymond et ses complices que parce qu'étant neveu de l'armateur, je pouvais en cette qualité faciliter la vente de la cargaison, qui pouvait être d'une valeur de 300,000 fr. Dans le partage, chaque novice devait recevoir 20,000 fr., et les autres 30,000 chacun.

« Les révoltés arrêtèrent qu'il serait dressé un procès-verbal portant que dans un coup de mer le capitaine et les autres avaient été jetés à la mer. Afin de rendre cet événement plus vraisemblable, une voie d'eau fut pratiquée; on coupa le mât d'artimon, on brisa la roue et des sabords furent enfoncés. Des menaces terribles furent proférées contre le premier qui déviolerait ce qui s'était passé. Comme l'Anglais Gording était grand buveur, et qu'on redoutait ses indiscretions, il fut décidé qu'il serait jeté à la mer, et l'on me força de concourir à l'exécution. Gording, qui était très-robuste, fut enivré; on l'appela ensuite sur le pont pour une manœuvre, et, au moment où il se baissait près de la dunette, j'aidai à le jeter à l'eau. Sa mort fut attribuée sur le registre du bord à un accident survenu dans une manœuvre.

« Raymond, que j'ai toujours regardé comme l'instigateur de tout ce qui s'est fait, me donna le commandement et déclara que l'on m'obéirait. On décida de se rendre à Maurice. Nous y arrivâmes le 14 décembre, et le navire fut mis en carène. La cargaison fut vendue la nuit et en fraude. Raymond me confia le montant de cette vente, ainsi que deux boîtes de diamants, ensemble d'une valeur de 25 à 30,000 fr., que j'appris avoir été achetés par le capitaine à Samarang. »

L'accusé rapporte ensuite les faits qui se sont passés depuis son séjour de l'île-de-France jusqu'au moment de son arrestation à New-York, les altérations commises, d'après lui, par Raymond sur le rôle, le mot *Boston* substitué à celui de *Bordeaux*, lieu de destination de l'*Alexandre*, etc., et termine ainsi: « Je vous le répète, Messieurs, je suis innocent des faits dont on m'accuse; je veux bien prendre ma part de responsabilité dans les actes où j'ai été forcément entraîné, mais je n'accepterai pas des charges qui doivent se reporter sur d'autres. La mort du capitaine, du lieutenant et des hommes qui ont péri le 27 novembre ne peut aucunement m'être imputée; loin de là, j'avais tout à craindre pour moi-même. »

Un des juges: Mais comment se fait-il qu'à votre arrivée à Maurice, lorsque vous pouviez vous placer sous la protection du consul français, vous ne vous soyez pas empressé de tout révéler et de faire arrêter les assassins? Comment, au contraire, avez-vous pu consentir à continuer avec eux votre navigation?

Marsaud: Vous le comprendrez facilement, Messieurs, quand vous saurez qu'on était convenu de faire peser tout le poids de l'accusation sur le premier qui aurait soufflé le mot. J'avais donc à craindre de me voir faussement accusé d'un crime que je n'avais pas commis. J'ai donc cru devoir garder le secret sur ce que je savais. Me trouvant seul contre tous, je pouvais être déclaré coupable et condamné, bien que je fusse innocent.

On procède à l'audition des témoins.

Bally, mousse, âgé de seize ans trois mois, provenant de l'*Alexandre*: Le 27 novembre, c'était un lundi, j'étais couché dans ma cabane; j'entendis un coup de pistolet. Je me levai aussitôt; je vis le maître Hervé descendre et dire au lieutenant qu'il y avait du bruit sur le pont et qu'on attentait à la vie du capitaine. Je montai, je vis Marsaud sur la dunette; il avait un air décidé. Je le pris par le pan de sa redingote et lui demandai où était le capitaine; il m'écarta brusquement, et Raymond me dit: « Vaut-il la peine de la mer dans un moment où il ne s'y attendait pas. Après qu'on eut jeté à l'eau Audouy, le maître et Dosset, on alla boire le thé. Marsaud disait qu'il avait jeté à l'eau le capitaine et le lieutenant, qu'il n'avait pas eu peur, qu'il s'était battu avec courage. Il ajoutait: « Je me suis senti plus fort que les autres jours. » Raymond ne se vantait de rien.

Le 5 décembre, il fut résolu par Marsaud, Gording et Andre-Gording le jeta à la mer. Plus tard, Gording lui-même éprouva le même sort, parce qu'il buvait beaucoup et qu'on craignait

qu'il ne fit des révélations. Le jour de la mort du capitaine, Marsaud s'empara de sa malle. J'ai entendu les hommes dire dans la chambre que si tout le monde n'avait pas eu plus de courage que Raymond, tout aurait été perdu. Raymond m'a dit que c'était lui qui avait tiré le coup de pistolet, mais de manière à ne pas atteindre le maître. En effet, je crois que le maître pouvait descendre sans que la balle l'atteignît, car le trou fait par cette balle me confirme dans cette idée.

Après la mort des sept hommes qu'on avait jetés à la mer, il fut résolu qu'on vendrait le navire et la cargaison, et que le tout se partagerait entre l'équipage.

Adeline Paris, 17 ans, mulâtresse de l'île Maurice, dépose: J'ai connu Marsaud à l'île Maurice; il est venu passer avec moi les quinze premiers jours de son arrivée; il m'a dit qu'on le forçait de retourner à bord. Raymond m'a déclaré que, quoique Marsaud fût le capitaine de l'*Alexandre*, il fallait qu'il obéît à l'équipage. Quand M. Blanc et sa famille vinrent se proposer comme passagers, Raymond dit à Marsaud qu'il était convenu de ne pas prendre de passagers. Raymond m'a donné une bague à Newport et m'a dit qu'il me paierait mon voyage à Maurice. Je sais que Bally et lui se sont entendus à bord de la *Bergère* pour charger Marsaud. Je n'ai donné aucune bague à Raymond.

M. Jean-Baptiste Fauvel-Gouraud, vice-consul de France à Newport, raconte les faits consignés plus haut.

L'enquête est terminée. Les plaidoiries sont renvoyées à demain.

Audience du 16 mars.

L'audition des témoins est terminée; la parole est donnée à l'accusation.

Avant d'entrer dans les détails si profondément dramatiques du procès, M. Boille, commissaire du roi rapporteur, fait connaître comment la nouvelle du crime est parvenue aux oreilles de la justice. Il rend un éclatant hommage à la sagacité, au courage, à la persévérance de M. Fauvel-Gouraud, vice-consul de France à Newport, sans lequel cette longue série de forfaits fût demeurée impunie; mais il déplore l'insuffisance des lois internationales à l'aide desquelles les plus affreux brigands peuvent trouver asile sur une terre alliée, et échapper ainsi à la justice de leur pays. Il fait des vœux pour que la diplomatie comble bientôt la lacune de nos traités, particulièrement avec les Etats-Unis.

Abordant ensuite les faits nombreux de l'accusation, il discute avec talent les charges qui pèsent sur chaque accusé.

M. Boille fait ressortir avec une force de logique entraînante toutes les charges qui pèsent contre Raymond et Marsaud. L'un et l'autre ont prêté à l'accusation un fort appui, en se rejetant réciproquement la responsabilité des crimes commis. Cependant Raymond n'est pas si coupable que Marsaud; il y a une énorme différence entre ces deux hommes, mais la loi doit les frapper de la même peine, car les circonstances atténuantes ne peuvent être appliquées par les tribunaux maritimes. Un pouvoir supérieur pourra seul être invoqué, espérons qu'il fera une plus juste répartition des peines.

Dans cet état, le commissaire-rapporteur conclut à la peine de mort contre les deux accusés, comme les co-auteurs ou complices de piraterie avec assassinat, et demande que l'exécution se fasse sur la place du Château, à Brest.

En entendant ces terribles conclusions, Marsaud roule son mouchoir dans ses mains et a les yeux fixés vers la terre. Raymond est consterné et paraît livré à une violente douleur. Tous deux gardent un morne silence.

Me Dein, avocat, défenseur de Marsaud, commence en ces termes:

La mort, messieurs, voilà ce qu'on vous demande! La mort!... Ce mot me trouble et confond toutes mes idées. Il paralyse ma défense, il enchaîne mes facultés, il obscurcit mon intelligence. A la cour d'assises, on ne le prononce qu'avec la condamnation; ici, on le jette à la tête de l'accusé, et on retire au défenseur tous ses moyens.

Après cet exorde, prononcé d'une voix émue, Me Dein, dans une chaleureuse improvisation, discute les témoignages qui sont à la charge de son client, qu'il présente comme victime d'un complot formé par Raymond, Bally et Leclair. Marsaud n'est pas plus coupable que ces trois membres de l'équipage de l'*Alexandre*. Comme eux, il a cédé à la terreur; comme eux, ou du moins comme les deux derniers, il a obéi à des assassins jusqu'au moment où il a pu se venger en tuant Gording, l'un d'eux. Du reste, il dit la vérité. Il avait jusqu'ici tenu sa parole envers ses camarades; mais il dévoile tout à la justice: c'est une preuve de franchise et de bonne foi qui doit attirer sur lui l'intérêt.

Faute d'éléments suffisants pour asseoir une condamnation, le défenseur conclut à l'acquiescement de Marsaud.

Me Thomas, défenseur de Raymond, dans une plaidoirie remarquable que nous regrettons de ne pouvoir analyser, mais qui a fait la plus profonde impression sur tous les auditeurs, déroule avec habileté tous les détails de l'horrible drame, et s'attache à démontrer que le jeune Raymond n'a pris aucune part active ni à la mort du capitaine, ni à l'enlèvement du navire, ni aux assassinats ultérieurs. Il n'a tiré le coup de pistolet que pour avoir l'air de faire quelque chose. Ne devait-il pas craindre le sort de son ami Dosset? Est-ce à lui que Dosset a demandé grâce? Non, tout le monde le sait, Dosset s'est jeté aux pieds du tigre-roi qui ordonnait et du tigre-bourreau qui exécutait. Raymond aurait donc péri s'il n'avait pas obéi à Marsaud.

Me Thomas conclut à l'acquiescement de Raymond.

Me Dein, après la réplique du ministère public, a terminé la sienne par une demande de sursis pour faire un supplément d'information.

Me Thomas et la partie publique se sont opposés à cette demande.

Le tribunal, après une heure de délibération, sans s'arrêter à la demande de sursis, a condamné Marsaud à l'unanimité, et Raymond à la majorité de six voix contre deux, à la peine capitale, en déclarant le premier coupable du crime de piraterie avec assassinat, et le second, auteur ou complice des mêmes crimes; il a de plus ordonné que l'exécution aura lieu sur la place du Château, à Brest.

Faits Divers.

Le 7 mars a eu lieu à Cassel (Piémont) la pose de la première pierre d'un pont en fil de fer qui va être construit par un ingénieur français, M. Paul Le Haitre. Ce pont, d'une longueur de 600 pieds, sera établi sur le Pô, en face de la ville, et portera le nom de Charles-Albert.

L'entreprise du tunnel de la Tamise continue à marcher de la manière la plus satisfaisante. Depuis le 30 décembre dernier, il a été achevé 30 pieds, ce qui a donné une longueur totale de 855 pieds. L'ouvrage dépasse maintenant de 130 pieds l'ancienne route et de 65 pieds la marque des basses eaux.

Ily a plusieurs mois un viol fut commis, près du canal du Régent, sur la personne d'une jeune fille, nommée Jane Gale, par deux jeunes gens âgés de 19 ans. Mathieu Sutton et Guillaume Berry (tels sont les noms de ces deux jeunes gens) avaient été arrêtés, pour ainsi dire, en flagrant délit, et ils comparais-

saient lundi dernier devant la cour criminelle centrale de Londres. Après une assez longue délibération, le jury les déclara coupables, mais il les recommanda en même temps à la merci de la cour. Alors M. le juge Vaughan mit son bonnet noir, et s'adressant aux accusés, il leur fit d'abord sentir l'énormité de leur crime, puis il termina son discours en ces termes:

« Sur la proposition d'un certain nombre de leurs membres, les chambres du parlement avaient décidé que le crime de viol ne serait plus désormais puni de la peine de mort. Malheureusement l'expérience n'a pas tardé à prouver qu'on avait eu tort de changer les anciennes dispositions de la loi, et on les a en conséquence rétablies telles qu'elles existaient autrefois, afin de protéger d'une manière efficace le sexe le plus faible contre les coupables tentatives du sexe le plus fort. Bien que le jury vous ait recommandés à notre merci, ne conservez plus aucune espérance de salut et préparez-vous à la mort. L'arrêt de la cour est que vous soyez reconduits à la prison d'où vous venez, pour de là être conduits à la place de l'exécution et y être pendus par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive. Dieu ait pitié de votre ame! »

Malgré les poursuites récemment exercées contre divers individus, les boxeurs continuent à se battre et à se tuer à coups de poings pour amuser les principaux membres de l'aristocratie anglaise, qui récompensent de fortes sommes l'adresse du vainqueur, c'est-à-dire du meurtrier.

Mercredi dernier, un de ces *prize fight*, comme les appellent nos voisins d'outre-mer, a eu lieu à Firchols près de Wolverhampton, et s'est terminé par la mort de l'un des champions. Trois cents personnes environ assistaient à cet affreux combat, qui ne dura pas moins d'une heure et demie. Enfin, après une résistance désespérée, Edouard Marshall, jeune homme de vingt-trois ans, l'un des boxeurs, tomba sur sa tête pour ne plus se relever. Les secours qui lui furent prodigués par quelques-uns des assistants ne purent le rappeler à la vie; au bout de quelques minutes, il expira sans avoir proféré une parole.

Une enquête a eu lieu, et le jury a rendu un verdict de manslaughter contre le vainqueur et ses deux seconds, et contre les deux seconds du vaincu. Le cadavre de cet infortuné jeune homme était horrible à voir; il ne restait pas sur tout son corps une seule place qui ne fût déchirée ou noircie par les innombrables coups qu'il avait reçus.

M. de Saint-Aignan, le nouveau préfet du Nord, est en ce moment à Paris, où il a été mandé par M. de Montalivet.

Hier a eu lieu l'autopsie de Soufflard. MM. les docteurs Ollivier (d'Angers), West et Bois-de-Loury, sans terminer complètement leurs opérations d'analyse des substances contenues dans l'estomac du cadavre, ont constaté que la quantité de poison absorbé était si considérable, qu'elle eût pu suffire à donner la mort à cent personnes.

Leviel, condamné à vingt ans de travaux forcés et à l'exposition, s'est pourvu hier en cassation.

L'*Armoricain* (Brest) du 19 annonce que le conseil de révision a approuvé le jugement rendu dans l'affaire Marsaud et Raymond. Une dépêche télégraphique a annoncé à Brest l'arrestation de Joly et de Bellégu.

Extérieur.

ANGLETERRE. — Le *Morning-Chronicle* fait les réflexions suivantes sur les préparatifs hostiles et les armements des chartistes:

« Les projets insensés des chartistes sont faits pour inspirer des craintes aux hommes les plus exaltés en politique. Mais si le mal doit arriver, nous préférons qu'il arrive sans palliatif. Les chartistes qui veulent la paix doivent s'isoler des assassins armés de piques et de dagues. Ils doivent se rappeler qu'ils ont déjà contribué au triomphe de ceux qui taxent le pain au peuple, et peut-être finiront-ils par amener l'anéantissement des libertés de la nation.

« Le premier symptôme de violence réunira toutes les classes contre lui, même aux dépens d'une portion de leurs droits. Au lieu d'obtenir le suffrage universel, c'est une diminution de son extension qui pourrait arriver. Toute espèce d'amélioration sera retardée de plusieurs années, car il n'est rien que le peuple anglais ne sacrifie pour conserver sa tranquillité. Un règne de terreur ne l'effraie pas s'il doit arriver à travers les insurrections et les désordres incendiaires. Les insensés viendraient se briser contre un gouvernement fort, et les ossements de Pitt et de Castlereagh tressailleraient de joie dans leur tombeau en voyant revivre leur sévère système de répression.

« Il y a plusieurs milliers d'honnêtes chartistes qui sont déjà honteux de prêter les mains à de tels excès. Ils donneront leurs bonnes intentions pour excuse de ce que nous leur reprochons. Ce sont des législateurs à bien courte vue, ceux qui ne peuvent lire les signes des temps, ou qui n'ont pas assez de courage pour marcher au devant du danger, quand, d'ailleurs, leurs intentions sont bonnes.

« Pour les nations aujourd'hui, comme pour les individus, il arrive souvent que la route de l'enfer est pavée de bonnes intentions. »

On lit dans le *Globe* sur le même sujet:

« Dans une réunion récente de chartistes à Warrington, un individu nommé Tony a prononcé un discours où l'on remarque les passages suivants publiés par le *Sheffield Iris*:

« Les habitants de Bury sont déterminés à s'opposer de toutes leurs forces à l'introduction de la loi des pauvres dans ce district; ils sont, à cet effet, au nombre de 25,000 hommes armés. Quant à moi, j'ai une carabine, une paire de pistolets et une pièce de 4, et si le peuple était menacé, je n'hésiterais pas à faire feu contre le premier individu que je rencontrerais dans les rangs de nos ennemis. Je garde des armes à feu, non pas pour tuer les autres, mais pour empêcher les autres de me tuer et de me voler plus long-temps.

« Dans une réunion de la Convention nationale, qui a eu lieu hier, le docteur Fletcher s'est exprimé dans les termes suivants: Je ne dis pas à mes amis de se servir de leurs armes contre la police, comme l'a fait le docteur Mac Dowell; mais je leur recommande d'avoir toujours dans la main un bâton plombé, afin que, si quelques soldats du gouvernement cherchent à molester quelque sujet anglais, celui-ci puisse leur donner du premier coup une leçon qui n'en demande pas une seconde. (Ecoutez! écoutez! Vifs applaudissements.) En un mot, si la résistance est nécessaire contre le bill relatif à la police rurale, que la résistance la plus énergique ait lieu. (Ce discours est suivi d'un tonnerre d'applaudissements.) »

DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE PENDANT L'ANNÉE 1838.

(Suite et fin. — Voir les numéros des 22 et 23 mars.)

Il nous reste à parler des denrées coloniales. La consommation du sucre des colonies, qui avait dépassé quatre-vingt millions de kilogrammes en 1831 et 1832, est réduite aujourd'hui à 66 millions; ce n'est encore qu'à force de sacrifices que le commerce est parvenu à placer 66 millions de kilogrammes

sur le marché métropolitain; il lui a fallu subir une baisse de 10 francs par 50 kilogrammes depuis une année seulement; malgré ces sacrifices, les entrepôts regorgent, et l'on y comptait, au 31 décembre de l'année qui vient de finir, près de 22 millions de kilogrammes encore invendus. On se demande quand le projet de dégrèvement, promis d'une manière si formelle, viendra mettre un terme à un état de choses aussi désastreux. Les importations de café sont à peu près les mêmes en 1837 et en 1838; elles montent à 12 millions de kilogrammes. Nous avons peine à croire que ce chiffre représente la véritable consommation de la France en café; elle doit être plus forte, et il est probable que la contrebande, encouragée par un droit de plus de cent pour cent, se charge d'une partie de notre approvisionnement. La consommation du café est, en Angleterre, d'un 1/2 kilogramme par tête et par an; elle n'est en France que dans 1/3 de kilogramme, et cependant on sait l'immense développement qu'a pris la consommation du thé chez nos voisins.

Nous regrettons de ne pouvoir donner aucune idée exacte du mouvement des exportations à la suite de ce tableau abrégé des importations pendant l'année 1838. L'administration des douanes pourrait seule nous fournir des renseignements positifs. Nous ferons à ce sujet une observation. L'administration ne publie jamais qu'à la fin de l'année courante le tableau du commerce de l'année qui l'a précédée; les faits alors sont trop éloignés pour que les négociants puissent en tirer des conséquences utiles dans l'intérêt de leurs opérations; l'administration des douanes, dont nous nous plaisons à reconnaître le zèle, a compris cet inconvénient, et elle a cherché à y suppléer en publiant tous les mois un tableau résumé des importations et des existences des principales marchandises en entrepôt. Pourquoi ne pas faire connaître également de temps à autre le mouvement des principales marchandises qui composent les exportations? pourquoi surtout ne pas publier, dès le commencement de l'année, un travail sommaire qui satisferait provisoirement l'impatience du public?

Toutefois, si, dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons présenter un aperçu du mouvement général des exportations en

1838, nous pouvons du moins dire un mot sur quelques-uns des principaux articles qui les composent. On sait que les soieries et l'ensemble des articles variés qui constituent l'industrie de Paris fournissent plus du tiers de nos exportations. Nous avons déjà dit que les exportations de soieries, tombées à 90 millions en 1837, ne paraissent pas s'être relevées au chiffre de 140 millions auquel elles étaient parvenues en 1836; on ne sera pas loin de la vérité en les évaluant à 110 millions pour 1838. Les exportations de l'industrie de Paris présentent les mêmes phases. Après s'être élevées à 132 millions en 1836, elles étaient tombées à 94 millions en 1837. Suivant les évaluations de M. de Rambuteau, elles seraient remontées à 120 millions environ pour l'année 1838; elles auraient donc été encore inférieures de 12 millions à ce qu'elles étaient en 1836. C'est d'après ces données particulières que nous avons dit, au commencement de cet article, que, si les importations avaient été plus nombreuses, les exportations ne paraissent pas avoir repris le niveau qu'elles avaient atteint il y a deux ans.

Le ministère a cherché, lors de la discussion de l'adresse, à se faire honneur d'une activité dont l'accroissement du produit des impôts indirects avait déjà témoigné. Personne ne s'y est laissé tromper; le ministère, par ses fautes de tout genre, pouvait être pour quelque chose dans la crise de 1837; il n'est pour rien dans la reprise de 1838, qu'il a au contraire entravée par sa politique rétrograde et par son insouciance pour les intérêts commerciaux. Quelle participation pourrait réclamer dans la prospérité matérielle du pays, un gouvernement qui n'a su résoudre aucune des questions importantes survenues depuis deux ans, ni la conversion des rentes, ni la question des chemins de fer, ni la question des sucres, dont l'ajournement a produit tant de malheurs; qui a laissé l'association douanière de l'Allemagne se consolider sous le patronage de la Prusse; qui n'a pas voulu terminer la guerre civile organisée en Espagne sur nos frontières; qui nous a momentanément aliéné la Suisse, notre alliée politique, la principale source de notre commerce de transit; qui vient enfin de terminer sa carrière par l'abandon de la Belgique, c'est-à-dire de la puissance européenne avec la-

quelle nous entretenons les rapports les plus lucratifs et les plus étendus?

DÉCÈS DES 22 MARS.

Jean-Louis-Pierre-François Chance, fils de Guillaume, 27 ans, fabricant de couvertures, célibataire, rue Misère, 5. — Antoine Masse, fils de Pierre-Gabriel, 18 ans, apprenti fabricant d'étoffes, célibataire, chez M. Coindre, montée de la Butte, 54. — Jean-Baptiste Maigre, fils de défunt Anselme, 36 ans, fabricant d'étoffes, célibataire, rue Noire, 15. — Julien Bertrand, 39 ans, tailleur, rue de l'Arbre-Sec, 15. — Benoit-François Duchamp, 54 ans, cordonnier, rue St-Georges, 94. — André Bondy, 68 ans, retraité de l'octroi, rue St-Marcel, 16. — Marie-Françoise Garcin, veuve Voron, 67 ans, rentière, rue des Farges, 51. — Frédéric-Autoine Gouteret, 41 ans, employé des hypothèques, rue de la Liberté, 4. — Hôpitaux, 56. — Enfants au-dessous de sept ans, 5.

BOURSE DE PARIS DU 22 MARS.

Les détails qui circulaient dans le public sur la rupture de la combinaison ministérielle avaient causé plus que du mécontentement. Les spéculateurs étaient inquiétés; des ventes assez fortes ont été faites à 79 65. Au moment de l'ouverture, la rente était demandée à ce prix. Quelques instants avant la clôture, on a forcé le cours et on a fait 79 80. C'est à ce prix que la rente a fermé.

A quatre heures, on annonçait la formation d'un ministère doctrinaire, dans lequel entreraient MM. Guizot, Duchâtel, Cunin-Gridaine, Valée, Bismarck, de Broglie, etc.

Cinq pour cent	103 65	108 65	108 65	108 65
Trois pour cent	79 75	79 75	79 75	79 75
Quatre pour cent	101 75			
Rentes de Naples	100	100	100	100
Actions de la banque	2633			

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE.

Ouvrages offerts à un grand rabais et qui ont été déposés quai des Célestins, 50.

LE JOURNAL DU PALAIS, présentant la jurisprudence de la cour de cassation et cours royales. — Nouvelle édition revue, corrigée et mise dans un nouvel ordre, par M. Bourgeois, avocat à la cour royale de Paris et principal rédacteur de ce journal; 24 forts vol. in-8°, plus un volume de tables; au lieu de 250 fr. net, 125 fr.

TRAITÉ DES SUCCESSIONS ou commentaire du titre 1er du livre III du code civil, par M. Poujol, président de chambre à la cour de Colmar. — 2 volumes in-8°. — 1839. — Au lieu de 15 fr. net, 10 fr.

COMMENTAIRE SUR LA LOI DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL, formant le titre II du livre 1er du code civil, par M. Rieff, avocat-général à la cour royale de Nîmes. — 1 fort vol. in-8°. — 1837. — Au lieu de 9 fr. net, 5 fr.

En vente à la même librairie.

GUIDE PITTORESQUE DE L'ÉTRANGER A LYON, panorama de la ville, de ses faubourgs et d'une partie de ses environs. 1 vol. in-18, 7e édition avec gravures. 1839.

PLAN DE LA VILLE DE LYON, gravé par Ambroise Tardieu, de Paris. — Prix: 1 f.

CARTE DES ENVIRONS DE LYON, avec le chemin de fer et les forts détachés, gravés par Sampierdarena. — Prix: 1 f. 50 c.

GUIDE DU VOYAGEUR A LA GROTTÉ DE LA BALME, une des merveilles du Dauphiné; in-12, avec figures et plan. — Prix: 1 f. 50 c.

TABEAU DES RUES, QUAIS, PLACES DE LYON, avec leur origine et leurs aboutissants. — 1 vol. in-18. — Prix: 1 fr.

PÉLERINAGE SUR LA SAONE DE LYON A CHALON. — 1 vol. in-18, avec carte. — Prix: 75 c.

PÉLERINAGE A SAINT-ETIENNE par le chemin de fer. — In-18. — Prix: 25 c.

L'ART DE PEINDRE sans maître les fleurs à l'aquarelle et de colorier les gravures. — In-18. — Prix: 75 c. (2088)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1770) A VENDRE pour cause de dissolution de société. — Un fonds de commerce de mercerie et bonneterie, très-achalandé, situé à Lyon, place Bellecour, n° 17.

S'adresser, dans le magasin, à Mmes Giroud sœurs, ou à Me Rosier, notaire à Lyon, rue St-Côme, n° 4, chargé de traiter.

ANNONCES DIVERSES.

(6401) A VENDRE. — Deux jolies voitures: une lilloise à huit places, très-légère; un brisau à la française, à cinq places fermées et un siège.

S'adresser rue St-Joseph, n° 5, à Lyon.

(6385) A VENDRE pour cause de maladie. — Une jolie pharmacie bien achalandée, dans un des faubourgs.

S'adresser à M. Deriard, droguiste, rue Dubois, à Lyon.

(6417) A LOUER, en totalité ou en partie. — Une belle campagne meublée, à 20 minutes des omnibus de Pierre-Bénite, dans une belle position, sur le passage de la voiture de Givors. — S'adresser à M. Chastala, chapelier, sur le Pont-de-Pierre.

(2071) Remède découvert nouvellement, nommé BAUME COLONIAL, contre les rhumatismes, sciaticques et paralysies, en dépôt à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, n° 30. Ses vertus sont bonnes pour les douleurs de quelque nature qu'elles soient. Sa propriété s'étend aussi aux migraines, aux arthritides et douleurs d'oreilles; il est parfait pour les coupures et les écorchures. On délivre gratis un imprimé à ceux qui désirent prendre lecture des nombreuses guérisons obtenues au moyen de ce baume.

Le prix du flacon est de 32 sous. — Les quatre flacons, 6 f.

(6416) On demande un jeune homme pour courtier d'assurances contre l'incendie.

S'adresser à M. Combrichon, passage Tholozan, grande rue Longue, au 1er.

GLOBULES CUBÉBINS GOMMEUX,

Contenant Essence concentrée de Baume de Copahu, sans odeur ni saveur,

Pour la guérison sûre et radicale des maladies secrètes, écoulements récents ou chroniques, fleurs ou pertes blanches, etc.

4 fr. et 8 fr. la boîte.

Chez J. JULLIARD, ancien pharmacien-chimiste, de l'école spéciale de Montpellier, grande rue de la Croix-Rousse, n° 9, faubourg de Lyon. — Dépôts, à Lyon, chez MM. Bruny et Co, pharmaciens-droguistes, rue de l'Enfant-qui-pisse; Chaize, pharmacien, rue de la Charité; à St-Etienne, M. Bastide; à Vienne, M. Bergeron; à Givors, M. Lime, tous pharmaciens.

BOEUF GRAS.

Toutes les personnes qui ont, dimanche, admiré dans nos rues le magnifique bœuf gras, qui y faisait sa promenade habituelle, ne seront peut-être pas fâchées de savoir ce qu'est devenu ce phénomène du règne animal, et nous allons le leur apprendre. C'est M. Durafour, place de la Fromagerie, 13, un de nos premiers bouchers, déjà bien connu à Lyon pour le bon choix et l'excellente qualité des viandes qu'il débite, qui, à cette année, fait l'acquisition du bœuf gras, comme l'année dernière il fit celle de son prédécesseur. Ce bœuf, qui a six pieds de hauteur, et une grosseur proportionnée à sa taille, sera conservé jusqu'à la veille du jour de Pâques, et détaillé ce jour-là en filets et en beefsteaks. Heureux ceux qui pourront alors en obtenir quelques fragments!

(3098)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1.

(901)

(6412) Le sieur RAMEL, fleuriste, place des Célestins, rue St-Louis, 1, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient encore de recevoir un très-joli assortiment de plantes consistant en camélia, magnolia, rhododendron, kalmia, azalée, pimelea, illicium anisatum, pœonia, etc.; qu'il continuera de vendre à l'amiable et à des prix très-modérés jusqu'à jeudi prochain 28 courant, et que le même jour, à 4 heures précises, une vente aux enchères aura lieu, pour en finir, par de gros lots, soit en mûriers, arbres fruitiers, orangers, rosiers, oignons, bulbes, œillets flamands, dahlias, graines de fleurs, et enfin un grand nombre de végétaux dont le détail serait trop long; plusieurs caisses vides seront aussi mises en vente.

Les dépôts du SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU, de l'invention de M. MACORS, de Lyon, sont toujours: à Villefranche, chez M. veuve Grobert, etc.; à Mâcon, chez M. Pachon; à Chalon, chez M. veuve Grosperre.

Le dépôt de la PÂTE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME est toujours chez M. MACORS, pharmacien, rue St-Jean, n° 30. — L'usage de cette pâte et du sirop ci-dessus guérit en peu de jours les rhumes et les catarrhes les plus invétérés. — M. Macors assure que depuis qu'il a le dépôt de ce pectoral, il n'a reçu que des éloges sur son efficacité.

(2074)

(2070) AVIS MÉDICAL IMPORTANT.

De tous les dépuratifs préconisés en France, le sirop composé de salsepareille, dit de Cuisinier, est le remède authentiquement approuvé par une nombreuse commission médicale pour la complète guérison des maladies secrètes et des maladies provenant d'un sang échauffé.

Se vend par flacon de 5 fr., avec un prospectus, à la pharmacie de M. Macors, rue Saint-Jean, n° 30, à Lyon.

GUÉRISON DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute écrete ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officielles, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon.

(2031)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus sûr dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les écretes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 3 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

(2025)

MALADIES SECRÈTES ET FLEURS BLANCHES,

RÉCENTES, ANCIENNES ET RÉPUTÉES INCURABLES,

Guéries sans rechute, d'un à cinq jours, par la méthode sûre et facile du docteur Thivaud, de Montpellier. — Un flacon suffit pour la guérison de l'écoulement le plus ancien. — Dépôt seul, chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n° 12, à Lyon.

(2066)